

EDITO : L'OMC...IN MEMORIAM

Les Etats-Unis, qui ont un vieux contentieux commercial avec l'Union européenne, viennent d'obtenir le feu vert de l'Organisation mondiale du commerce pour taxer le secteur aéronautique à hauteur de +10%, et les produits agricoles et certains biens industriels à +25%. Etrange institution internationale qui, outre sa difficulté à finaliser le cycle de Doha lancé en 2001, entretient un climat de guerre commerciale en autorisant Washington à pratiquer des droits de douane d'une valeur de 7 milliards d'€ par an, un véritable record. Un coup dur pour l'agriculture européenne qui n'avait pas besoin de cela.

On s'attendait à ce que le Président américain s'en prenne à l'UE dès le début de son second mandat, dans l'hypothèse bien-sûr où il remporterait l'élection de novembre 2020. En réalité, les hostilités ont déjà commencé. Dirigée dans un premier temps contre la Chine, l'agressivité commerciale des Etats-Unis se déploie envers l'UE, encouragée juridiquement par l'institution de Genève (OMC). Cette décision fait suite à celle de mai 2018, l'Organe d'appel de l'OMC ayant indiqué que Bruxelles n'avait pas agi pour se mettre en conformité avec les règles du commerce, en continuant à verser des subventions à Airbus. Ce n'est en réalité que le prolongement de la guerre sino-américaine, puisque l'UE en subit depuis mai 2018 les retombées indirectes. L'aéronautique et l'agriculture sont les emblèmes de cette nouvelle phase de la guerre commerciale dont le coryphée est Donald Trump.

DES LITIGES DE CIRCONSTANCES

Evidemment l'aéronautique, dont le différend commercial opposant les deux géants que sont Airbus et Boeing est historique. En dépit de la pression exercée sur le gouvernement fédéral pour obtenir une taxation à 100% des avions Airbus, l'avionneur américain se contentera de 10%. Les motivations de Boeing sont compréhensibles, car outre l'intense concurrence que se livrent les deux firmes pour capter des parts de marché, Boeing est encore sous le choc des accidents des 737 MAX, qui ont immobilisé au sol les appareils. Se refaire une santé passe selon les Etats-Unis par une taxation des importations d'avions Airbus. Pari risqué, ce qui explique la modeste augmentation des droits de douane infligée par Washington, dans la mesure où plusieurs compagnies américaines s'étaient portées acquéreurs d'Airbus. De plus, les avions européens sont produits avec des composants fabriqués aux Etats-Unis – les réacteurs notamment – et des sanctions commerciales risqueraient de perturber les chaînes de valeurs entre les deux continents. Enfin, la prudence de Washington s'explique aussi par les subventions accordées à Boeing, ce qui offre l'opportunité à Bruxelles d'interpeller l'OMC sur des pratiques jugées illicites par l'institution de Genève.

En revanche, le coup porté aux produits agricoles européens (vins, huile d'olive, whisky écossais, fromages...), s'il était prévu, tombe au plus mauvais moment pour les agriculteurs, qui sortent à peine d'un épisode climatique, mais qui expriment aussi leur inquiétude non seulement sur la prochaine PAC, mais aussi sur l'application des Accords de libre-échange, principalement CETA et MERCOSUR. Ce sont donc plusieurs centaines de millions d'€ que vont perdre les exportateurs français, en particulier de vins et de boissons, suivis des produits laitiers. C'est pourquoi la France, qui a sans doute le plus à perdre (les exportations de vins vers les Etats-Unis représentent 3,2 milliards d'€), a affiché son intention de riposter.

Là aussi, les européens pourraient avoir la légitimité d'attaquer Washington à l'OMC, puisque les aides exceptionnelles versées à des agriculteurs américains en grande difficulté – baisse du revenu et effondrement des exportations – sont principalement couplées, tombant donc dans la boîte orange, même si elles restent inférieures au montant autorisé par l'OMC, en tous les cas pour 2018. En restreignant lourdement les débouchés chinois pour ses agriculteurs, Donald Trump cherche donc à leur offrir, en pleine campagne électorale, un débouché de substitution du côté de l'UE.

UN JUGE DE PAIX PORTEUR DE CONFLIT COMMERCIAL

En autorisant les Etats-Unis à fourbir son arsenal douanier, l'OMC participe activement à la dislocation du système international, laquelle de toute façon préexistait à l'accession de Donald Trump à la Maison-Blanche. De quoi s'interroger sur la légitimité et la pérennité de cette institution, toujours embourbée dans un cycle de Doha qui dure depuis dix-huit ans maintenant. Une telle évolution ne fait que corroborer l'idée que la stabilité d'un système multilatéral ne peut émaner des institutions internationales censées la faire respecter, mais qu'il se structure à partir d'un hégémon, c'est-à-dire d'un pays puissant et donc dominant, doté d'atouts lui permettant d'imposer ses règles aux autres nations. Les Etats-Unis cherchent par tous les moyens à retarder leur déclin en tant que puissance hégémonique, et l'un d'entre eux passe précisément par la guerre commerciale. L'OMC leur apporte une aide précieuse, au risque de se discréditer, du seul fait qu'elle n'aurait sans doute pas autorisé un autre pays membre, d'envergure économique et politique plus modeste, à augmenter ses tarifs douaniers. Le multilatéralisme reste un idéal, que peu de nations entendent rallier, tant elles privilégient leurs intérêts commerciaux de court terme, lesquels permettent de retarder certaines mutations en cours. Un passé qui ne veut pas laisser la main, un devenir qui a du mal à éclore.

Indéniablement, l'agriculture souffre. Elle souffre beaucoup même. Malmenée par l'UE au regard de l'évolution de la PAC, elle est désormais la proie de conflits commerciaux qui, par surcroît, s'ajoutent aux répercussions potentiellement néfastes des Accords commerciaux sur certains secteurs comme celui de l'élevage. Elle souffre aussi de l'autre côté de l'Atlantique, malgré un arsenal d'aides bien plus conséquent que l'enveloppe de gestion crise en vigueur dans la PAC. Beaucoup voudraient faire de l'agriculture un bien commun. Elle est en réalité l'objet de tensions géoéconomiques, illustratives d'une banalisation économique enclenchée il y a maintenant quelques décennies.

Contact : Thierry Pouch

BREXIT : LE RISQUE DE PERDRE AU CHANGE

Dans l'attente d'une décision ferme et définitive du gouvernement britannique d'acter la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne sans accord dès le 31 octobre 2019, ou bien de repousser cette issue à début 2020 dans l'espoir de trouver un nouvel accord avec l'UE, le marché des commodities agricoles montre certains signes de nervosité du côté britannique.

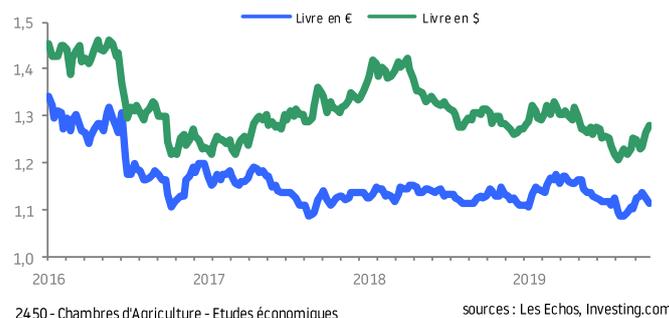
L'importance du Royaume-Uni dans la tuyauterie financière de l'Union européenne est un aspect relativement méconnu par rapport aux enjeux liés à la probabilité d'un Hard Brexit¹. La puissance financière de la place londonienne au cœur de l'Europe s'appuie notamment sur la concentration des activités de la City sur le marché des devises, ainsi que sur celui des dérivés des matières premières. En effet, Londres concentre près de 43 % des échanges de devises dans le monde (évalués à 6600 milliards de dollars par jour), tandis que les échanges de commodities (principalement de pétrole et de métaux) pèsent pour 20 % des exportations totales du pays.

LE CHANGEMENT, PAS POUR MAINTENANT

L'autre particularité de la place financière de Londres est de concentrer les infrastructures physiques des principales places boursières européennes, détenues en partie par la société américaine Intercontinental Exchange (ICE), ainsi que la plupart des Chambres de compensation du territoire européen. Ces structures sont des éléments clés pour assurer la liquidité des dérivés sur les matières premières agricoles (« soft commodities »). Or, dans le cas d'un hard Brexit, le Royaume-Uni et les pays de l'Union européenne seraient mutuellement considérés comme des pays tiers, faisant basculer le régime de compensation des contrats sur les dérivés entre les deux zones comme des Over-the-counter derivatives (OTCDs), et non plus (comme c'est le cas actuellement) comme des Exchange Traded Derivatives (ETDs). Un changement réglementaire qui occasionnerait de sérieux problèmes pour l'industrie financière, en particulier pour les échanges et la transmission d'informations entre opérateurs de marché qui permettent de sécuriser les transactions, et donc la liquidité du marché. L'éventualité d'un Brexit sans accord a poussé le gouvernement britannique à une équivalence des statuts sur trois ans pour les firmes européennes effectuant des transactions sur les plateformes britanniques, afin que les échanges se poursuivent sans heurts. A terme, le risque est de voir une grande partie de ces opérations de compensation se délocaliser aux États-Unis auprès du Chicago Mercantile Exchange (CME Group), seule structure étant en mesure de gérer ces opérations avec un statut proche de l'ICE. Cela représenterait donc une perte importante pour le secteur des services financiers britanniques, et complexifierait davantage les échanges de commodities agricoles avec le Royaume-Uni avec une inflation des coûts de transaction.

Les variations du taux de change de la Livre Sterling sont également un élément perturbateur non négligeable pour les échanges de « soft commodities ». Ses récents soubresauts avec les attermolements politiques de Boris Johnson placent les opérateurs financiers devant un risque de change accru quant aux transactions sur les marchés financiers. Ces variations de change ont aussi des impacts considérables sur les échanges de commodities agricoles. Une étude du cabinet Mintec montre d'ailleurs les impacts d'une dépréciation de la Livre sur le prix des contrats des commodities agricoles échangés sur les plateformes britanniques. Cette dépréciation vis-à-vis des autres monnaies tend à pousser le prix de ces contrats à la hausse, diminuant ainsi leur attractivité².

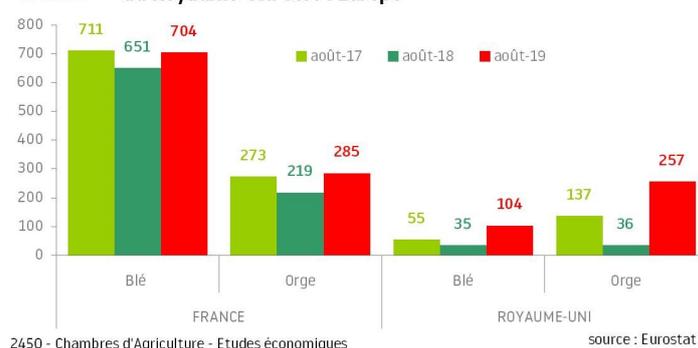
Graphique 1 - Evolution du taux de change de la Livre en euro et en dollar



AVANT QUE LES PORTES DE L'EUROPE NE SE REFERMENT ?

Face à ces incertitudes et en prévision d'un hard Brexit programmé au 31 octobre 2019, les opérateurs britanniques ont donc rapidement cherché à écouler leurs productions céréalières avant le bouleversement annoncé. Ce qui a quelque peu perturbé les flux habituels d'échanges de grains entre pays européens. Les productions de blé et d'orge britannique sont parmi les plus élevées de ces cinq dernières années, respectivement à 16,3 et 8,2 millions de tonnes en 2019, soit une hausse de plus de 20 % par rapport à 2018. Des récoltes exceptionnelles qui ont provoqué une très forte baisse du prix de ces deux céréales sur le marché britannique, ainsi que sur les plates formes de cotations européennes en alourdissant le bilan des récoltes européennes. Début octobre, le prix du blé panifiable britannique s'établit ainsi à seulement 144,8 livre/tonne, et à 117,9 livre/tonne pour l'orge destinée à l'alimentation animale. Une compétitivité prix qui, associée à la dépréciation de la Livre, a contribué à doper les exportations du Royaume-Uni sur le début de campagne d'exportation 2019/2020. La Belgique, l'Espagne et les Pays-Bas, habituels clients de la France à cette période, se sont en partie détournés du blé français au profit du concurrent britannique, ralentissant le rythme habituel des expéditions vers ces pays malgré des récoltes record dans l'hexagone.

Graphique 2 - Exportations de blé et d'orge de la France et du Royaume-Uni vers l'Europe



Une opportunité pour les opérateurs britanniques qui devraient prendre fin d'ici le 31 octobre, à moins qu'un énième rebondissement politique ne vienne repousser cette sortie tant redoutée. Avant même son échéance, le Brexit continue donc de perturber les opérateurs européens. Que ce dernier ait lieu fin octobre ou fin janvier 2020, ses répercussions à plus ou moins long terme risquent de redéfinir la cartographie des échanges financiers, et encore davantage les échanges agricoles au sein de l'UE.

Contact : Quentin Mathieu

¹ A l'heure où ces lignes étaient écrites, un accord semblait émerger au Conseil européen pour éviter un hard Brexit. Accord faisant l'objet d'un rejet de la part de certains parlementaires britanniques.

² https://www.cips.org/Documents/Brexit_commodities_final.pdf

COHÉSION SOCIALE : FORT ATTACHEMENT DES AGRICULTEUR·RICE·S À LEUR TERRITOIRE

Que faisons-nous ensemble, ici, en France ? Qu'est-ce qui nous lie ? Pourquoi et comment faisons-nous société ? Tous les ans, le ministère des solidarités et de la santé conduit un sondage auprès d'un échantillon de population pour prendre le pouls des Français·e·s en matière de lien social. Alors que la rentrée sociale est agitée, il nous a paru utile de jeter un œil sur cette enquête et singulièrement sur les réponses apportées par les agriculteur·rice·s. La majorité des Français·e·s a le sentiment que la cohésion sociale se délite et dans ce contexte, les agriculteur·rice·s plébiscitent leur territoire comme point d'ancrage de leur vie sociale.

Cette année, la rentrée sociale a été agitée : grèves et manifestations contre les réformes des retraites, contre le réchauffement climatique, contre la PMA etc. A cela s'ajoute l'apparition d'acteurs nouveaux dans le paysage social (Extinction rebellion, Greta Thunberg, Gilets jaunes). Les agriculteurs ne sont pas en reste et se sont rendus visibles ces dernières semaines.

À force de voir et d'entendre tous ces mouvements de division et de clivage, on peut s'interroger : est-ce que les Français·e·s ont encore le sentiment de faire société ? Cette question n'est pas pure spéculation ; le ministère des solidarités et de la santé se la pose pour piloter son action : tous les ans, son service statistique (Drees, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) conduit un sondage auprès d'un échantillon de plus de 3 000 personnes pour prendre le pouls de la population française sur les questions de la cohésion sociale, des inégalités, de la santé et des politiques publiques dans ces domaines. Dans le contexte agité de ces mois-ci, il nous a paru utile d'aller regarder les résultats du dernier baromètre de la Drees pour prendre la mesure de la cohésion (ou décohésion) de la société française et surtout du sentiment des agriculteur·rice·s sur ces questions.

COHÉSION SOCIALE EN FRANCE : UN SENTIMENT GÉNÉRAL DE DÉLITEMENT

L'enquête de la Drees a un champ très large ; 120 questions composent le sondage avec un chapitre spécifique de 14 questions sur la cohésion sociale. A la lecture des réponses des personnes interrogées sur ce thème (voir tableau), ce qui frappe, c'est le constat que les Français·e·s estiment majoritairement (70%) que la cohésion sociale en France est faible. À cela s'ajoute, que les trois quarts des Français·e·s ont le sentiment de vivre dans une société injuste. Dans ce

contexte, on peut s'interroger : dans cette société injuste et sans liens, quels sont les points d'ancrage socialement partagés par les Français·e·s ?

AGRICULTEURS·RICE·S : ANCRÉ·E·S DANS LEUR TERRITOIRE

S'agissant de la question de la proximité sociale, les personnes interrogées par la Drees répondent que le premier lien social ressenti, c'est l'âge, la génération : 67% des Français·e·s se sentent proches de gens qui appartiennent à leur génération.

Les agriculteur·rice·s accordent aussi du poids au critère de la génération mais à leurs yeux, ce n'est pas le plus important. Le plus important, c'est la situation socio-économique des uns et des autres : 85 % des agriculteur·rice·s se sentent proches de ceux et de celles qui partagent leur situation socio-économique. Les termes utilisés par le sondage de la Drees « Situation socio-économique » sont vagues : qu'est-ce que c'est que la situation socio-économique d'un individu ? On peut faire l'hypothèse que cet item comprend une dimension professionnelle, que socio-économique n'est pas éloigné de socio-professionnel. Ce qui expliquerait le pourcentage obtenu par cet item pour les agriculteur·rice·s car on sait que pour la population agricole, la profession est un fondement de l'identité des personnes : dans la dernière édition de l'enquête « Histoire de vie » de l'INSEE, 68% des agriculteurs citaient leur profession parmi les dimensions sociales les plus importantes pour les définir (71% pour les cadres, 33% pour les ouvriers non-qualifiés, voir : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1376797?sommaire=1376816>).

Après la situation socio-économique (et avant la génération), ce qui compte pour les agriculteur·rice·s, c'est l'endroit où l'on vit : 75% des agriculteur·rice·s se sentent proches des personnes qui vivent dans le même quartier ou village qu'eux·elles. Ce lien au territoire est, certes, un lien de nécessité puisque la terre est le cœur de l'activité professionnelle des agriculteur·rice·s mais il y a un attachement à l'espace vécu qui va au-delà de cette relation obligée et qui s'exprime dans d'autres endroits du questionnaire de la Drees. Interrogé·e·s sur leur attachement à leur territoire, 53% des agriculteur·rice·s disent avoir le sentiment d'appartenir à leur commune ou quartier avant toute chose, contre 20% dans l'ensemble de la population française (question 110 du sondage).

Que conclure de ces quelques chiffres ? Certes pas que les agriculteur·rice·s seraient à part mais que dans un contexte de lien social distendu, c'est une partie de la population française qui a des points d'ancrage sociaux forts à travers leurs territoires et leur profession.

Contact : Didier Caraes

Note - les données de l'enquête de la Drees sont disponibles sur son site :

<http://www.data.drees.sante.gov.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx>

On aura noté que les publications de l'enquête respectent les règles de l'écriture inclusive.

	Selon vous, la cohésion sociale en France est-elle actuellement...		La société française aujourd'hui, vous paraît-elle plutôt juste ou plutôt injuste ?		Vous sentez-vous particulièrement proche...							
					De ceux qui sont de la même génération que vous		De ceux qui partagent la même situation socio-économique que vous		De ceux qui partagent les mêmes convictions politiques que vous		De ceux qui habitent dans le même quartier/village que vous	
					Forte	Pas forte	Plutôt juste	Plutôt injuste	Oui	Non	Oui	Non
Total Echantillon	25%	70%	21%	76%	67%	32%	56%	43%	44%	54%	60%	40%
S/T Actif.ive	13%	87%	22%	75%	67%	33%	57%	43%	43%	55%	56%	43%
Agriculteur·trice	22%	73%	22%	78%	65%	35%	85%	15%	45%	55%	75%	25%
Artisan.e ou commerçant.e	28%	69%	19%	79%	57%	41%	52%	46%	44%	54%	59%	40%
Profession libérale, cadre supérieur.e	21%	76%	36%	60%	63%	36%	57%	43%	47%	52%	49%	51%
Profession intermédiaire	26%	69%	22%	75%	65%	35%	51%	48%	46%	53%	55%	44%
Employé.e	24%	70%	18%	80%	70%	30%	58%	42%	40%	59%	56%	44%
Ouvrier·ère	26%	68%	19%	79%	71%	29%	60%	40%	42%	57%	60%	40%
S/T Inactif.ive	27%	67%	19%	77%	68%	32%	55%	44%	45%	53%	65%	35%

Source : Drees

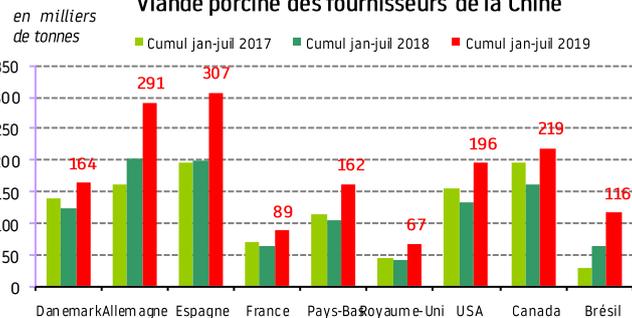
LES TRIBULATIONS DU PORC EN CHINE

Année finissante, 2019 aura été celle du Cochon. L'importance de cet animal n'est plus à démontrer dans un pays où chaque habitant consomme chaque année près de 40 kilos de viande porcine, contre 19,7 en 1990, soit un doublement de la consommation intérieure de porc, bien au-dessus de la moyenne mondiale, qui se situe aux alentours de 15,2 kilos par habitant. Le porc représente ainsi les trois quarts de la consommation de viande en Chine. 2019 aura surtout été une année noire pour la Chine en matière de viande porcine. Pour les exportateurs en revanche, l'année 2019 aura été celle de l'euphorie commerciale.

Bien qu'étant le premier producteur mondial de porc (près de 50% de l'offre), la Chine a depuis plusieurs années recours aux importations pour couvrir ses besoins domestiques. C'est d'autant plus le cas depuis plus d'un an, que l'épidémie de Peste Porcine Africaine (PPA) la touche fortement. Les abattages du cheptel se multiplient, ouvrant la voie à un surcroît d'importations. A la fin du premier semestre 2019, les importations ont augmenté de quelque 30%, comparativement à l'an dernier. Car pour maintenir l'approvisionnement en viande de porc, la Chine n'a d'autre choix que d'absorber les disponibilités sur le marché mondial. C'est pourquoi l'on peut dire que l'Asie, et surtout la Chine, forment désormais le centre de gravité des échanges internationaux de viande porcine.

Ce sont les producteurs de l'UE qui profitent de ce surcroît d'importations chinoises. Comme l'illustrent tous les grands pays producteurs qui ont bénéficié, de près ou de loin, de la demande chinoise de porc. Ce sont toutefois l'Espagne et l'Allemagne qui profitent de cet effet PPA, devant le Canada, les Etats-Unis, le Danemark et le Brésil. Les producteurs et exportateurs français en retirent également un gain, mais très en-deçà de leurs principaux concurrents.

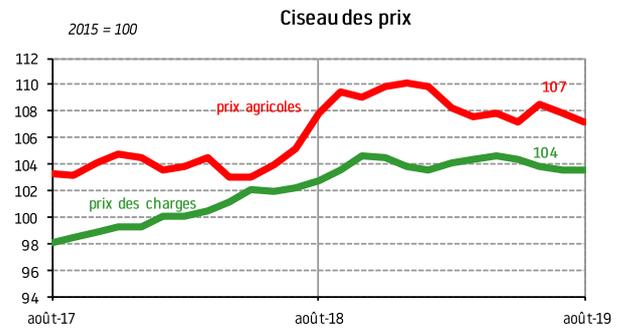
Graphique - Evolution des exportations de viande porcine des fournisseurs de la Chine



2445 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques sources : Calculs APCA d'après Eurostat, USDA, Statistique Canada, MDIC, Comtrade

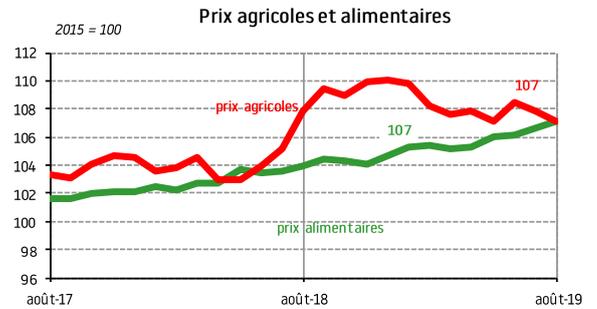
Les exportations américaines, après avoir diminué pour cause de guerre commerciale, sont reparties à la hausse en 2019, en dépit de droits de douane prohibitifs infligés par Pékin après les sanctions instaurées par Donald Trump. Comme quoi, malgré ses tarifs douaniers, l'appétit chinois n'empêche pas la viande de porc élevée aux Etats-Unis de franchir la frontière. C'est le consommateur chinois qui en subit les répercussions, le prix du kilo de porc atteignant un pic depuis le début de l'année, ce qui préoccupe le gouvernement de Pékin. Au-delà de cette nouvelle hiérarchie des nations exportatrices, on assiste aussi à une nette remontée du prix du porc sur le marché, qui, pour être bénéfique aux éleveurs, n'en pénalise pas moins les consommateurs, qui en ont mangé de moins en moins en 2019, et les entreprises de la charcuterie-salaisonnerie, qui s'approvisionnent d'ores et déjà à un coût plus élevé avant sans doute de le répercuter sur le prix au détail. A moins que l'épizootie de PPA ne soit éradiquée rapidement, la pénétration du marché chinois demeurera une perspective obligée pour les exportateurs. Les tribulations du porc en Chine ne font que commencer.

Contact : Thierry Pouch



APCA - Etudes économiques

source : INSEE

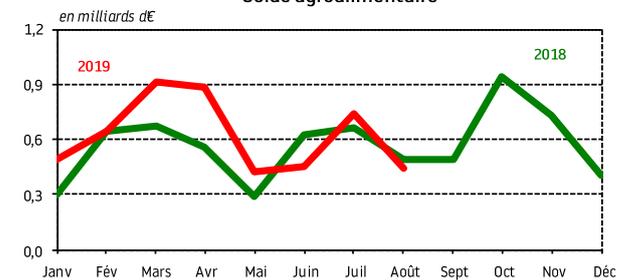


APCA - Etudes économiques

source : INSEE

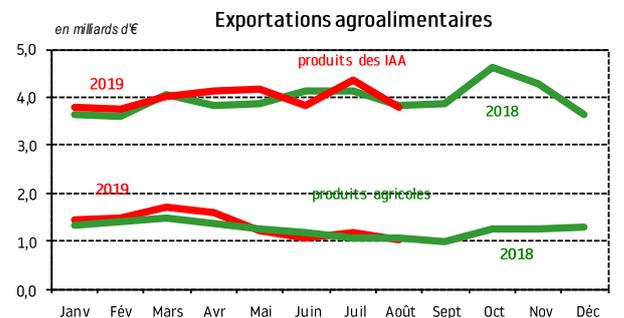
	(Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires		0,5%	3,1%	5,4%
prix agricoles		-0,7%	-0,6%	3,7%
prix des charges		-0,1%	0,8%	5,6%
inflation		0,5%	1,0%	3,3%

Solde agroalimentaire



APCA - Etudes économiques

source : Douanes



APCA - Etudes économiques

source : Douanes

Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En août	Cumul 8 mois
2019	0,443	4.995
2018	0,486	4.225

